



MODIFICATION n°1



E Plan de zonage après modification

Document consulté après modification n°1, et versions allégées n°1, 1.4



Approuvé par le conseil municipal le 22 janvier 2019
 Le Maire

Légende

ZONES URBAINES

- UA : Cité de Pérogès
- UB : Quartiers anciens et Rémilhon
- UBD : Secteur destiné à la réhabilitation de friche urbaine Zafra
- UC : Secteurs périphériques
- UX : Activités artisanales
- Uva : Activités liées à l'agriculture agricole

ZONES A URBANISER

- 1AU : Urbanisation organisée
- 2AU : Urbanisation future
- 2Ab : Urbanisation future à vocation d'activités

ZONES AGRICOLES

- A : Zone agricole
- Ab : Aléodome de Pérogès - Mérimée

ZONES NATURELLES

- N : Zone naturelle et forestière
- Nc : Activité existante
- NL : Ecole
- Ns : Protection des biotopes
- Nt : Tourisme et loisirs

EMPLACEMENTS RESERVES

Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Repérage des Orientations d'aménagement et de programmation

MIXITE SOCIALE

Emplacement réservé pour la réalisation de logements locatifs aidés

Secteurs dans lesquels tous les programmes de logements doivent comporter au moins 33% de logements locatifs aidés

Secteurs dans lesquels tous les programmes de plus de 2 logements doivent comporter au moins 32% de logements locatifs aidés

PATRIMOINE PROTEGE

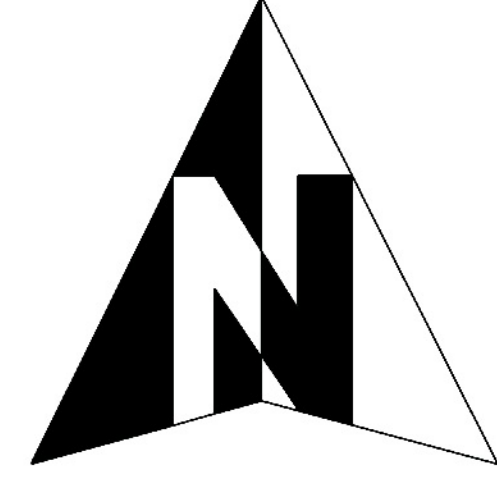

- Risques à protéger
- Espaces verts à protéger
- Patrimoine remarquable à protéger
- Espaces Boisés Classés
- Espaces Boisés Classés
- Petit patrimoine à protéger

AUTRES

- Risques d'inondations
- Risques de glissements de terrain
- Représentation de destination (L15-12, CU)
- Secteur de référence du sol ou du sous-sol
- Recul des constructions
- Changement d'usage à préserver
- Sensibilités de protection des monuments historiques
- Zone archéologique protégée
- Canalisation d'hydrocarbures
- Zone d'isolement acoustique infrastructures terrestres de transport
- Ligne électrique à haute tension

EMPLACEMENTS RESERVES AUX VOIES ET OUVRAGES PUBLICS, AUX INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL ET AUX ESPACES VERTS

Numero de l'orientation	Description	Superficie	Commune	Surface
1	Arrangement de places de stationnement	300 m²	Commune	150 m² environ
2	Chemins piétons	400 m²	Commune	250 m² environ
3	Voie d'accès à la zone 2AU	240 m²	Commune	200 m² environ
4	Voie d'accès à la zone 2AU	130 m²	Commune	150 m² environ
5	Arrangement de carrefour	50 m²	Commune	150 m² environ
6	Arrangement de carrefour	120 m²	Commune	250 m² environ
7	Création de places de stationnement et aménagement de accès	1 310 m²	Commune	500 m² environ
8	Espaces publics, aire de jeux, aire de pique nique, aire d'animation	3 970 m²	Commune	300 m² environ
9	Aire de stationnement véhicules publics	130 m²	Commune	150 m² environ
10	Aire de stationnement véhicules publics	1 310 m²	Commune	500 m² environ
11	Voies, espaces verts publics	130 m²	Commune	150 m² environ
12	Espaces verts publics, point de vue panoramique	240 m²	Commune	400 m² environ
13	Espaces verts publics, point de vue panoramique	240 m²	Commune	400 m² environ
14	Espaces publics, aire de jeux	520 m²	Commune	2 500 m² environ
15	Arrangement de carrefour	200 m²	Commune	300 m² environ
16	Arrangement de carrefour	200 m²	Commune	300 m² environ



ECHELLE : 1 / 5 000°



